

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



15143290

Statuten van de Vennootschap
des Fondlegers EUPEN

01-10-2015

12/
der Greffier **Grefte**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/10/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0445.621.166

Dénomination

(en entier) : **GESIRA**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4730 RAEREN, Roetgener Strasse 65

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Assemblée générale : réduction du capital

D'un acte du 14 septembre 2015, enregistré, du le notaire-associé Christoph WELING de résidence à Eupen, il résulte que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

Décision de réduire le capital pour le ramener de 258.000 € à 62.000 € par remboursement aux actionnaires d'une somme de 196.000 €, sans suppression d'actions mais avec réduction de leur pair comptable.

Le montant de 196.000 euros est remboursé aux actionnaires nu-propriétaires proportionnellement à leur part, de la manière suivante :

- à concurrence de 98.000 euros à Monsieur Patrick Müller,-
- à concurrence de 98.000 euros à Monsieur Reiner Weisshaupt.

Cette réduction de capital s'opère sur le capital libéré (le « bon capital social ») et se justifie pour les motifs suivants : Cette opération a pour but de remédier à une surcapitalisation de la société compte tenu de l'évolution de ses activités en telle manière que les actionnaires peuvent être utilement remboursés.

Ce remboursement ne pourra être effectué qu'après l'expiration du délai de 2 mois prévu à l'article 613 du Code des Sociétés, ou, si un créancier fait valoir son droit à une sûreté, aussi longtemps qu'un règlement amiable ou judiciaire ne soit intervenu. Aussi longtemps que les actionnaires n'auront pas été remboursés, les sommes prévues à ce effet seront comptabilisées sur un compte séparé.

L'assemblée constate la réduction de capital et décide en conséquence de modifier la première phrase l'article 5 des statuts comme suit : « Le capital social est fixé à la somme de 62.000 euros représenté par 4.501 actions, sans désignation de valeur nominale ».

Pour extrait analytique conforme.

Christoph WELING
Notaire-associé

Déposé en même temps : expédition et coordination des statuts